**TRADUIRE LES ENGAGEMENTS ONUSIENS EN ACTION**
**UNE INTRODUCTION AU PLAIDOYER SUR :**

Le Rapport thématique au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/56/52)
de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à la santé

# CONSOMMATION DE DROGUES, RÉDUCTION DES RISQUES ET DROIT Á LA SANTÉ

## INTRODUCTION

La **Rapporteuse spéciale** sur le droit à la santé recueille des informations sur la réalisation du droit à la santé, favorise le dialogue et la coopération avec les parties prenantes concernées (par exemple, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les ONG, les universités et les institutions financières), rend compte des progrès et des lacunes, fait des recommandations d'amélioration et traite des cas spécifiques de violations présumées.

En avril 2024, la Rapporteuse spéciale sur le droit à la santé, la Dr Tlaleng Mofokeng, a publié un rapport historique intitulé « Consommation de drogues, réduction des risques et droit à la santé ».

Il y a une longue tradition des rapporteurs spéciaux sur le droit à la santé, qui recommandent une approche de réduction des risques liés à la consommation de drogues. Ce rapport est également paru quelques mois seulement après la publication par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) d'un **rapport révolutionnaire** relatif à l'impact des politiques des drogues sur les droits humains. Alors que le système des droits humains des Nations Unies dans son ensemble dénonçait de plus en plus ouvertement les abus commis au nom d'un contrôle punitif des drogues, le moment était idéal pour que la Dr Mofokeng produise un rapport spécifiquement consacré à la consommation de drogues et au droit à la santé. Son rapport s'appuie sur ces orientations normatives et les développe, proposant des recommandations clés pour la réforme des politiques en matière de drogues.

**Les Rapporteurs spéciaux** des Nations Unies (officieusement « RSNU ») sont des experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour enquêter, faire le suivi et recommander des solutions aux problèmes liés aux droits humains. Le titre complet de la RSNU sur le droit à la santé est : Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

**Enjeux en matière de droits de l'homme de la mobilisation et de la lutte contre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects**
https://docs.un.org/fr/A/HRC/54/53

Dans le cadre du processus de rédaction, la Rapporteuse spéciale a lancé un appel à contributions, suscitant une centaine de contributions d'États membres, d'entités des Nations Unies, d'universitaires et de la société civile, qui ont éclairé le rapport final.

Ce document est le plus solide à ce jour dans son analyse du droit à la santé des personnes usagères de drogues, plaçant la réduction des risques au centre d'une approche de la consommation de drogues fondée sur les droits.

## RÉSUMÉ DU DOCUMENT

Le rapport commence par un énoncé clair des faits : la consommation de drogues fait partie intégrante de l'expérience humaine depuis la nuit des temps, qu'elle soit à des fins médicinales, spirituelles ou récréatives. À l'inverse, le régime international de contrôle des drogues a donné lieu à des réponses prohibitionnistes et punitives qui nient cette réalité, avec des conséquences dévastatrices sur la jouissance du droit à la santé.

La Rapporteuse spéciale décrit ensuite le droit à la santé en lien avec la consommation de drogues et la réduction des risques, à travers une perspective antiraciste, décoloniale et intersectionnelle. Elle structure ses conclusions en analysant les déterminants sociaux, politiques, commerciaux et juridiques de la santé, notamment la richesse, le statut social et l'oppression systémique qui engendre des asymétries de pouvoir.

Le rapport conclut que les politiques punitives en matière de drogues ont un impact disproportionné sur les personnes confrontées à des vulnérabilités croisées, notamment les personnes d'origine africaine et d'autres personnes racialisées, les peuples autochtones, les migrants, les personnes en situation de sans-abrisme et de pauvreté, les travailleur.ses du sexe, les femmes, les enfants, les personnes LGBTIQA+, les personnes privées de liberté, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, la tuberculose ou l'hépatite, et les personnes vivant dans les zones rurales.

La publication propose une approche élargie de la réduction des risques, mettant en évidence une gamme large et non exhaustive d'interventions — notamment des sites de consommation à moindre risques, des analyses de drogues et l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation et à la protection sociale.

La Rapporteuse spéciale énumère ensuite les bonnes pratiques en matière de réduction des risques et de réforme des politiques en matière de drogues mises en œuvre dans divers pays du monde.

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Le rapport de la Rapporteuse spéciale se termine par une série de recommandations fortes, notamment des appels aux États membres pour :

- **S'éloigner du recours au droit pénal** et aller vers une approche fondée sur les droits, les preuves et l'empathie en matière de réduction des risques et de l'usage de drogues.

- Développer et financer de manière adéquate **un large éventail de services de réduction des risques**, en particulier les interventions menées par les pairs, et veiller à ce qu'ils soient adaptés aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés.
- **Décriminaliser** la consommation, la possession, l'achat et la culture de drogues à des fins personnelles.
- Évoluer vers des **cadres réglementaires responsables** fondés sur des données probantes, la santé et les droits humains, avec des garanties contre les risques, tels que la **mainmise des entreprises**.
- **Lutter contre la stigmatisation et les pratiques discriminatoires** dans la mise en œuvre des lois et des politiques en matière de drogues — y compris dans l'accès aux services et leur prestation — et abroger ou modifier les lois, les politiques et les pratiques policières qui portent atteinte au droit à la santé et perpétuent les systèmes d'oppression, tels que le racisme et le colonialisme.
- **Réviser le régime international de contrôle des drogues** en vue de l'aligner sur les droits humains, en particulier le droit à la santé, et sur une approche de réduction des risques.

**La Décriminalisation des drogues dans le monde** est une carte interactive offrant un aperçu des modèles de décriminalisation existants, et un aperçu de leur fondement juridique, de leur mise en œuvre et de leur impact.
Disponible au lien suivant : https://www.talkingdrugs.org/fr/drug-decriminalisation/

**La mainmise des entreprises** fait référence à l'influence indue des entreprises et des intérêts privés sur les institutions publiques et l'élaboration des politiques, conduisant à une priorisation du profit sur le bien public.

## COMMENT L'UTILISER DANS VOTRE PLAIDOYER

Le rapport de la Rapporteuse spéciale est un outil essentiel visant à promouvoir une approche de la consommation de drogues fondée sur les droits. Les messages de plaidoyer contenus dans le rapport sont les suivants :

- **La réduction des risques est un élément clé du droit à la santé** des personnes usagères de drogues et devrait être opérationnalisée sur le terrain par le biais d'un large éventail d'interventions bien financées en faveur des personnes usagères de drogues.
- La criminalisation de la consommation de drogues et des activités connexes n'est qu'une option politique parmi d'autres, et elle a eu un impact dévastateur sur le droit à la santé des personnes usagères de drogues. La Rapporteuse spéciale appelle à la **décriminalisation** de la consommation et de la possession de drogues, ainsi que de l'achat et de la culture de drogues pour usage personnel.
- La Rapporteuse spéciale est désormais la deuxième entité des Nations Unies, après **le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,** à appeler à **une réglementation responsable des drogues, afin de mieux aligner les politiques en matière de drogues sur les droits humains.** Les États membres devraient sérieusement envisager des **cadres réglementaires** alternatifs considérant l'échec des politiques punitives actuelles en matière de drogues.
- **Le système de contrôle des drogues de l'ONU est obsolète et nécessite des réformes urgentes** en vue de l'aligner sur les droits humains.

**Le rapport du HCDH** « Enjeux en matière de droits de l'homme de la mobilisation et de la lutte contre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects » (A/HRC/54/53).
https://docs.un.org/fr/A/HRC/54/53

**Principes pour guider la réglementation responsable des marchés du cannabis** présente 20 principes pour une réglementation équitable du cannabis, mettant en garde contre la mainmise des entreprises. Il souligne l'importance de mettre au centre de cette réglementation la santé, les droits humains et la justice sociale.
https://idpc.net/fr/publications/2020/09/principes-pour-une-reglementation-legale-responsable-du-cannabis

# LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- **Rapport « Consommation de drogues, réduction des risques et droit à la santé » (A/HRC/56/52)**
  https://docs.un.org/A/HRC/56/52

- **Événement de lancement de « Consommation de drogues, réduction des risques et droit à la santé »**
  https://www.youtube.com/watch?v=yPZ4bes5Wm4

- **« La réduction des risques pour une paix et un développement durables» (A/79/177)** – Rapport thématique de suivi de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à la santé relatif à la réduction des risques, axé sur la consommation de drogues, ainsi que sur l'exposition au VIH, sa transmission et sa non-divulgation, l'avortement, les relations entre personnes de même sexe et le travail du sexe
  https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/a79177-report-special-rapporteur-right-everyone-enjoyment-highest

- **Analyse de l'IDPC du Rapport mondial sur les drogues 2024, comparant l'approche de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de droit à la santé avec celle de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies**
  https://idpc.net/fr/publications/2025/01/rapport-mondial-sur-les-drogues-2024-une-tentative-echouee-de-reinterpreter-le-droit-a-la-sante

- **Soutenez. Ne punissez pas (Support Don't Punish): infographie numérique d'introduction facile à imprimer et à traduire sur la réduction des risques**
  https://supportdontpunish.org/fr/envisager-le-changement-ressources-pour-stimuler-votre-campagne/

# NOTES

## REMERCIEMENTS

Ce guide a été rédigé par **Marie Nougier** (responsable de la recherche et de la communication de l'IDPC) en collaboration avec **Jamie Bridge** et **Juan Fernández Ochoa**, membres de l'équipe de l'IDPC. L'illustration de couverture a été réalisée par **Tristan Brossard**. La mise en page a été réalisée par **Nikolas Kourtis**. Les traductions en espagnol et en français ont été réalisées respectivement par **Luis Enrique Bossio** et **Nathalie Rose**. Ces guides ont été réalisés grâce au précieux soutien apporté à la campagne par la **Elton John AIDS Foundation**.